

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

*Lansdowne,*

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche qu'il a reçue du Très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, en réponse à une adresse collective de condoléance à Sa Très Gracieuse Majesté au sujet du décès de Son Altesse Royale le duc d'Albany.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 30 janvier, 1885.

*Le comte de Derby au Gouverneur-Général.*

DOWNING STREET, 1er mai 1884.

MILORD,

J'ai reçu et soumis à la Reine votre dépêche No. 65, en date du 9 avril, renfermant une adresse collective du Sénat et de la Chambre des Communes du *Canada* à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant leurs condoléances et leur sympathie au sujet du décès de Son Altesse Royale le duc d'Albany.

Je suis chargé par la reine de vous prier de vouloir bien remercier le Sénat et la Chambre des Communes, au nom de Sa Majesté, pour cette expression de leur sympathie, que Sa Majesté a reçue avec reconnaissance.

Je suis, etc.,

DERBY.

Au Gouverneur-Général  
Le Très-honorable  
Marquis de *Lansdowne*, G.C.M.G.,  
etc., etc., etc.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,  
*Résolu*, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement; et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : MM. *Allison, Baker (Missiquoi), Belleau, Bourassa, Bowell, Desjardins, Foster, Innes, Landry (Montmagny), Somerville (Brant), Tassé, Thompson, Trow, White (Cardwell)*, agiront au nom de cette Chambre, comme membres du dit comité mixte des impressions.

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre un relevé indiquant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée du service, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été subséquemment remplie, et dans ce cas, si elle l'a été par promotion ou par une nouvelle nomination, et les appointements du nouveau fonctionnaire nommé, conformément aux termes de l'acte 46 *Victoria*, chapitre 8, article 15; depuis le 1er janvier jusq'au 31 décembre 1884. (*Documents de la session, No. 22.*)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport des commissaires nommés pour refondre et reviser les Statuts du *Canada*, partie I et II. (*Documents de la session No. 21.*)

*Ordonné*, que Sir *Leonard Tilley* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 17, intitulé: "Acte pour autoriser